



Avertissement comportement inapproprié en dehors lieu de travail

Par **steftrooper27**, le **27/11/2012** à **14:18**

Bonjour à toutes et tous,

Voilà je viens de recevoir un avertissement de la part de mon employeur pour un comportement jugé inapproprié en dehors de mon lieu de travail. Concrètement, je me suis rendu dans une boutique de la marque où je travaille durant un week-end (une boutique qui n'était pas celle dans laquelle je travaille et qui plus est située en dehors de France, un week-end où j'étais en repos) pour effectuer des achats avec une carte que l'employeur fournit à chaque salarié me permettant d'obtenir une réduction. Sur place tout s'est bien passé malgré le manque de professionnalisme certain des vendeurs. Et voilà qu'aujourd'hui mon employeur m'adresse un avertissement pour un comportement jugé inapproprié lors de ma visite dans cette boutique.

J'ai donc une question : l'employeur a-t-il le droit de m'adresser un avertissement sur la base de faits supposés survenus pendant ma période de repos hebdomadaire en dehors de mon lieu de travail (cela me paraît complètement affolant...) même si c'est au sein de la même enseigne ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:02**

Bonjour

Vous avez reçu l'avertissement par lettre recommandée avec avis de réception?

Par **steftrooper27**, le **27/11/2012** à **16:08**

Bonjour,

J'ai eu un entretien aujourd'hui avec mon responsable et quelqu'un de la RH qui m'ont exposé ce qui m'était reproché ainsi que le fait que j'allais recevoir cet avertissement par lettre recommandée avec AR.